

ECOLE CENTRALE - Adoption projet - demande de subvention au Ministère de l'E.N. - Financement part communale.

Le MAIRE donne lecture de la lettre de M. le Préfet en date du 13 Mai 1961, n° 2628 III/3.

O B J E T: Ecole "Centrale"

REFERENCE: Ma lettre n° 656 III/3 du 19 Avril 1960.

Comme suite à ma lettre susvisée, je viens ~~de~~ vous donner les éléments qui doivent vous permettre de faire établir le dossier du projet de construction de l'Ecole "Centrale" comprenant 32 classes, 1 logement, 1 Bureau, 1 réfectoire et 1 cuisine, pour une dépense subventionnable de 52 millions.

A - NORMES de CONSTRUCTION

- a) Classes - Trame de 1 m 75 donnant des classes de 8 m 75 de long sur 7 m de large
  - Hauteur sous plafond = 3 mètres
  - Galerie de circulation de 1 m 50 de largeur
  - Eclairage naturel bilatéral des classes
  - 1 prise de courant par classe
  - 1 porte d'intercommunication entre les classes. Dans le cas d'une construction en étage, deux escaliers aux extrémités opposées du bâtiment.
- b) Réfectoire avec cuisine et réserve, sous préau ouvert, d'une surface maximum égale au quart de la surface de toutes les classes réunies.
- c) Bureau du Directeur d'une surface maximum de 16 m<sup>2</sup>
- d) Sanitaires
  - Filles:
    - 2 W.C. par classe jusqu'à 6 classes
    - 1 W.C. par classe pour les 6 classes suivantes
    - 1 W.C. par 2 classes pour les 6 classes suivantes etc...

**Garçons :**

- 3 W.C. par 2 classes jusqu'à 6 classes
  - 2 W.C. par 2 classes pour les 6 classes suivantes
  - 1 W.C. par 2 classes pour les 6 classes suivantes
  - 1 W.C. par 3 classes pour les 6 classes suivantes
- etc....

Les sanitaires comporteront des W.C. à la turque en fonte émaillée.

Les garçons disposeront, en outre, de 10 urinoirs par groupe de 6 classes. Ces urinoirs devront être protégés par un panneau vertical placé à 1 M. de l'ardoise. Ce panneau, comme les cloisons de séparation, auront 1 m,80 de haut; chaque stalle aura 0 m 35 de profondeur sur 0 m,40 de largeur.

Les lavalos seront du type collectif.

Les installations sanitaires seront extérieures aux bâtiments d'enseignement.

**B - PRIX PLAFOND**

- a) 1.260.000 Fr la classe "Utile", comprenant la part de coursive et la part de W.C.  
Le coût des escaliers éventuellement nécessaires, ne doit pas être compté en sus.
- b) Réfectoire, cuisine, bureau - le prix au m<sup>2</sup> de ces éléments annexes non normalisés doit être calculé dans le cadre des prix plafonds.
- c) Le prix moyen du logement est fixé à 1.500.000 Fr.
- d) Les travaux annexes sont calculés à raison de 15 % de la dépense principale.
- e) Les honoraires d'architecte sont à compter en sus.

Le dossier que vous m'adresserez, devra comprendre les pièces suivantes :

- délibération par laquelle le Conseil Municipal agréé le projet, sollicite la subvention du Ministère de l'Education Nationale et prend l'engagement de financer la part communale
- Mémoire explicatif de l'Architecte
- Plan de situation dans la localité
- Plan de l'état actuel du terrain (nivellement, constructions existantes, emplacement des sondages)
- Renseignement sur la nature du sol et du sous-sol
- Plan général des lieux
- Plan des fondations et des divers étages à l'échelle de 1 cm par mètre
- Devis descriptif
- Devis estimatif.

Je vous rappelle qu'aucune subvention complémentaire à la subvention ouverte par l'arrêté de financement ne pourra être sollicitée pour couvrir des aléas ou des imprévus découverts en cours de chantier.

Pour hâter l'instruction du projet en cause, je vous demande et, vous demanderez vous-même, à votre Architecte, d'observer scrupuleusement les instructions contenues dans la présente lettre./.

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général,

LE MAIRE. - Le gros problème qui se posera à nous à ce moment là: c'est le relogement des élèves.

M. LEGROS. - Il était question de construire tranche par tranche.

LE MAIRE. - Vous vous imaginez des élèves travaillant auprès d'un tel chantier. Personnellement j'en pense pas que la chose est possible.

Messieurs, je vous demande en ce qui concerne cette affaire de m'autoriser à solliciter plans et devis conformément aux conditions énoncées dans la lettre dont je viens de vous donner lecture.

Adopté à l'unanimité.